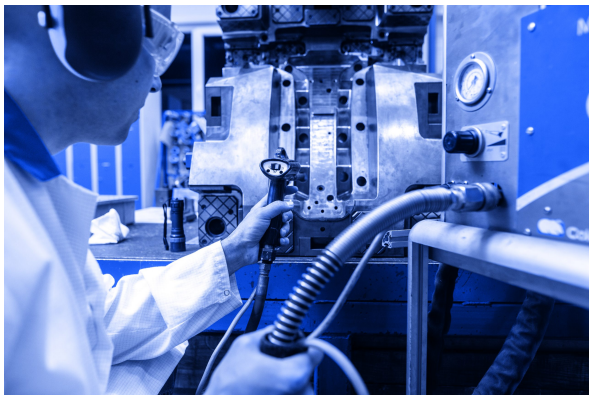
- Plasturgie

Technicien HSE Hygiène Sécurité Environnement

CQP



Missions

Le/la technicien(ne) HSE applique les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement de l'entreprise.
Il/elle veille également, auprès des salariés, à ce que ces normes soient appliquées.

Activités

- Application des exigences législatives, réglementaires et normatives en matière HSE
- Participation à la conception des méthodes, des procédures et des outils du système HSE
- Diagnostic et traitement des écarts, anomalies, dysfonctionnements, risques
- Animation des formations et des campagnes de sensibilisation
- Participation et suivi de la mise en œuvre des actions d'amélioration

Métiers liés

- Technicien HSE
- Animateur HSE

CERTIFICATEURS

Fédération de la plasturgie et des composites/Polyvia
CPNEFP de la Plasturgie et des Composites

CONVENTION COLLECTIVE

292 Convention collective nationale de la plasturgie (transformation des matières plastiques)

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation

BC01 - Concevoir, analyser les process et/ou structures HSE

- Assurer une veille réglementaire au travers de différents moyens (revues, internet, séminaires…) afin d'analyser les évolutions de la réglementation
- Identifier les activités et processus dans son champ de compétences, à l'aide d'une connaissance profonde de la politique HSE de l'entreprise, afin d'appliquer et faire appliquer la réglementation, les normes et les référentiels applicables à l'entreprise
- Mettre en œuvre les consignes et les règles Hygiène, Sécurité et Ergonomie, selon les règles en vigueur, afin d'éviter les risques d'accident
- Utiliser les outils HSE mis en place dans l'entreprise afin les renseigner correctement et régulièrement
- Participer à l'élaboration et à la rédaction des procédures HSE en suivant et notifiant les indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de les analyser et les communiquer
- Participer à l'élaboration et à la rédaction des procédures HSE et autres documents (modes opératoires, documents techniques…)afin d'assurer le suivi de la gestion documentaire dans son champ de compétences
- Analyser les situations de travail à risques pour la sécurité, la santé et l'environnement, grâce aux méthodes et outils d'évaluation des risques, afin de les identifier
- Identifier les impacts des installations (ICPE) et de l'activité sur l'environnement, à l'aide des outils de suivis, de mesures et de contrôle, afin de proposer des solutions préventives et correctives
- Participer aux analyses d'accidents, à l'aide des méthodes d'analyses connues, afin de proposer des solutions correctives et préventives aux causes d'accidents
- Contribuer à la rédaction des consignes opérationnelles, en s'assurant qu'elles respectent les règles qualité du site, afin de suivre leur mise en application

BC02 - Formaliser, animer et mettre en œuvre les méthodes et outils HSE

- Assurer l'animation des actions de sensibilisation et de formation HSE, en adaptant leur contenu aux salariés et activités de l'entreprise, afin de transmettre les informations nécessaires
- Formaliser les informations à communiquer par le biais de procédures ou d'affichages afin de communiquer et expliquer les actions entreprises visant au respect du système HSE
- Conseiller et assister les salariés, notamment en participant aux réunions de service, afin de leur apporter un appui technique et méthodologique
- Participer à la définition des plans d'action d'amélioration, suite aux différentes analyses, afin qu'ils répondent aux objectifs d'amélioration
- Planifier la réalisation des actions d'amélioration, notamment la démarche d'amélioration des conditions de travail, en leur attribuant des indicateurs de performance, afin d'assurer leur suivi
- Apporter un appui technique et méthodologique aux salariés, dans la réalisation des actions, afin de répondre à leurs besoins

Modalités d'évaluation

L'évaluation peut se dérouler sous forme :
- d'une observation sur poste dans un premier temps
- d'un entretien dans un second temps

La certification professionnelle peut être obtenue par capitalisation des blocs de compétences. Tous les blocs de compétences doivent être validés pour obtenir la certification.
En cas de validation partielle, le bloc est acquis à vie, et le candidat peut se représenter afin de valider le CQP.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:092c3085-9f26-46ce-aa86-0af300e58730